

Alpes vaudoises 2020: la question des transports publics sera-t-elle intégrée dans la stratégie en cours de définition?

Dans le cadre de ses réponses à deux interventions parlementaires,¹ le Conseil d'Etat a expliqué ses intentions et actions relatives au développement des infrastructures dans le Pays d'Enhaut.

Il a en particulier rappelé la démarche en cours - l'étude *Alpes vaudoises 2020* - chargée de définir une vision stratégique en concertation avec les acteurs concernés (Canton, Communes, Associations régionales, CITAV, AVP, Sociétés de remontées mécaniques, etc.), dont le point central "*devra porter plus particulièrement sur la liaison des différents sites, les synergies potentielles des offres quatre saisons, (...)*". Les résultats de cette étude sont annoncés pour le courant de l'année 2011.

Par la présente interpellation, le soussigné remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. le Conseil d'Etat peut-il préciser quand il soumettra le rapport stratégique au Grand Conseil?
2. la question des transports publics sera-elle intégrée dans ledit rapport?
3. si oui, sera-ce un alibi ou une vraie intégration, par exemple, dans une communauté tarifaire telle qu'elle est en train de s'étudier sur place, à l'initiative des autorités locales?
4. si non, pour quelles raisons?

Aigle, le 24 mai 2011


Frédéric Borloz

(souhaite développer)

¹ Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil vaudois du 29 septembre 2010 sur le postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer les propositions du rapport Furger en relation avec, notamment, les décisions désastreuses de ne plus considérer le territoire de la commune de Château-d'Oex au titre de domaine skiable vaudois et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 12 novembre 2008 sur le postulat Olivier Feller et consorts demandant au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'actions pour faire face au réchauffement climatique dans les stations d'hiver vaudoises